

Montréal, le 15 septembre 2022

**Par courriel**

**À : Toutes les entités visées**

**Objet : Signature d'une entente avec la NERC et le NPCC  
Prise d'effet de la version révisée du PSCAQ et publication des documents**

---

Madame,  
Monsieur,

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) vous informe qu'elle a été autorisée, par le décret [1585-2022](#) du Gouvernement du Québec, à conclure une entente avec la North American Electric Reliability Corporation (la NERC) et le Northeast Power Coordinating Council, Inc. (le NPCC) concernant la mise en œuvre du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ).

La Régie vous informe également que cette entente a été signée le 15 septembre 2022 et que la version révisée du PSCAQ a pris effet à la même date.

Les textes de l'entente et de la version révisée du PSCAQ sont publiés à la [section surveillance](#) du site internet de la Régie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml